

L'ECHO DE MONTPEYROUX

JANVIER 2015

BULLETIN MUNICIPAL N°118

BONNE ANNEE

SANTE

2015

JOIE

BONHEUR

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX



SOMMAIRE

Editorial du maire	p3
Radio Montpeyroux	p4 –5
Informations.....	p6-7
Associations.....	p8-9
Conseil des Sages.....	p10
PV conseils municipaux	p11à 19
Chronique Moangi.....	p20



COMMUNE DE MONTPEYROUX 2015

MAIRIE : 6 rue de la dysse

Tél : 04.67.96.61.07

Fax : 04.67.96.69.25

Email : contact@montpeyroux.34.fr

Site Internet : www.montpeyroux34.fr



ETAT CIVIL

NOUS ACCUEILLONS A BRAS OUVERTS

MALORIC de Angélique Zanotti
et Nicolas Hillion

TIAGO de Angélique Estoul
et Julien Rozé

JOSEPHINE de Santiago Jimenez Francisca
Et Joseph Cortés

INAYA de Caroline Ivorra
Et Guillaume Paggi



FELICITATIONS AUX HEUREUX MARIÉS



Mélanie Guergen et Bruno Moulin

UNE PENSEE POUR CEUX QUI NOUS ONT QUITTES

Marguerite Carceller née Bauguil

Ludovic Jotte

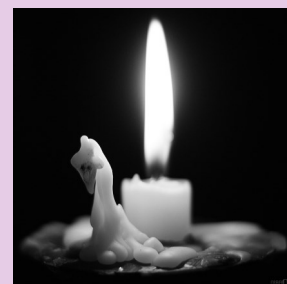
Jules Carceller

Dominique Labry

Sandrine Demonchaux

Marie-Thérèse Villar née Baïder

Christian Morel



REDACTION COMMISSION INFORMATION

Tirage du 28 janvier 2015

680 exemplaires

EDITORIAL



Après les cadeaux de Noël, les souhaits de bonheur pour la nouvelle année, la France, la tête encore dans la fête, s'est réveillée le 7 janvier avec des images atroces devant les yeux.

La France submergée par l'émotion, le drame, s'auto baptise CHARLIE. Cette unité nationale, cette réaction unanime, font chaud au cœur. Toutefois, ce sentiment de solidarité, de tolérance, d'acceptation de la différence, il faut s'en imprégner et le faire vivre chaque jour, tout au long de l'année.

Ce magnifique élan, pour le respect des autres, pour le respect de nos libertés, doit être ancré au plus profond de nous. Chez nous, dans nos familles, avec nos amis, nos voisins, nos collègues de travail, il faut continuer à avoir cette attitude digne et respectueuse.

Je suis sûr que les Montpeyrousiens continueront sur cette voie et qu'ensemble nous œuvrerons pour un monde de justice, de respect et de tolérance.

Cependant, il est possible que dans les jours à venir, de nouveaux événements viennent toucher nos sensibilités. Sachons réagir toujours avec dignité. Néanmoins, à l'intérieur de notre communauté Montpeyrousienne, construisons un monde rempli de plaisir de vivre ensemble.

Que 2015 apporte à chacun d'entre nous, BONHEUR, JOIE, SANTÉ et que cette nouvelle année comble nos espérances et apaise nos inquiétudes.

TRES BONNE ANNEE A TOUS

« La concertation relative à la révision générale du Plan d'occupation des sols (POS) de Montpeyroux en vue de sa transformation en Plan Local d'urbanisme (PLU) est en cours.

Dans ce cadre, la commune de Montpeyroux organise :

UNE REUNION PUBLIQUE LE LUNDI 23 FEVRIER À 18h30 salle des Micocouliers

Au cours de celle-ci seront notamment présentés l'état d'avancement des études ainsi que le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), établi et débattu en conseil municipal le 10 septembre 2014».

Un nouveau visage à la mairie de Montpeyroux.

Nouveau visage mais déjà connu, puisque Brigitte LEYDET a déjà effectué le remplacement de Marie BONATO-BERNADOU lors de son congé de maternité en 2013.

Désirant un changement dans sa carrière, souhaitant découvrir d'autres horizons et d'autres façons de travailler, tout en restant dans un village de terroir viticole, Brigitte ne pouvait que saisir l'opportunité de se présenter à ce poste.

Son sourire atteste d'un réel plaisir à cette affectation, et elle se dit très touchée de l'accueil que lui ont réservé les Montpeyrousiens



RADIO MONTPEYROUX

Le père Noël crée l'évènement lors du marché de Noël

Cela fait plus de dix ans que le marché de Noël a lieu à Montpeyroux.

Malgré le vent et le froid, il n'a pas démérité ce dimanche 7 décembre. Petits et grands s'éparpillaient d'un stand à l'autre. Quasiment six cents personnes dans la journée

Le père Noël a prouvé sa maîtrise aéronautique. Et pas seulement !

En effet, l'homme en habit rouge et à la barbe blanche eut l'idée, non pas saugrenue, mais plutôt logique (il descend du ciel, ne l'oublions pas) de descendre le clocher de l'horloge en rappel ! Mal lui en a pris, direz-vous. Et bien oui !!!.....et non. oui parce que sa barbe s'est retrouvée coincée dans la corde. Au bout d'une demi-heure d'efforts, ballotté par un vent ennemi, celui-ci a pu se désemberlificoter, il doit posséder un diplôme de guide de haute montagne **« bravo Patrick ».**

Quoi qu'il en soit, encouragé par un public engagé et empathique, le père Noël a pu finalement accompagner les enfants au spectacle de clowns de la compagnie CollectiHiHiHi. Ce fut un grand moment qui a rempli l'église du Barry de rires.

Bref, une belle journée de pré-Noël.

Frédéric Vassal Correspondant ML



NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE

A NOTRE NOUVEAU CORRESPONDANT MIDI-LIBRE

FREDERIC VASSAL

**NOUS LE REMERCIONS DE FAIRE VIVRE LE VILLAGE A TRAVERS SES ARTICLES NOMBREUX SUR
MONTPEYROUX**

goûter des aînés

Comme chaque année, les aînés de Montpeyroux se sont retrouvés nombreux autour de la galette des rois

Le but de ce goûter est de retrouver nos aînés dans un partage convivial.

Un grand moment d'émotion, lorsque la salle a entonné la Marseillaise après le discours du Maire.

Le chanteur Rolland Bertier nous a régalié avec ses chansons des années 60, reprises en chœur par l'assistance, ou juste fredonnées par certains.

Le ventriloque Guy Bertrand lui, nous a fait pleurer de rire en compagnie de son inénarrable canard ERNEST.

Bravo à Paul, Colette, Christian, Pierrot et Colette qui ont apporté leur contribution, autant artistique qu'hilarante, à la réussite de ce spectacle.





**Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 31 Janvier
à 15 heures 30**

Salle du Rosaire – Montpeyroux

Ordre du Jour :

Compte rendu d'activité 2013/2014
Compte rendu financier 2013/2014
Calendrier des manifestations organisées
pour 2015
Election du bureau

MONTPEYROUX
LOTO de l'ECOLE
DIMANCHE 1^{er} FEVRIER

**à 17 Heures
Salle Polyvalente
« Les Micocouliers »**

A gagner:

- Un week-end à la montagne
- Une plancha à gaz
- Une tablette
- Des bons d'achat
- Des jambons
- Et de nombreux lots



**10€ les 8 cartons
20€ les 18 cartons**

Venez nombreux !

C.C.A.S

Toute l'équipe du CCAS vous souhaite une très belle année sous le signe de la solidarité, que nous souhaitons la plus active possible sur notre commune.

Nous vous informons que nous nous tenons désormais à votre disposition dans nos nouveaux locaux au n° 6, rue de la dysse -la porte juste à droite de celle de la Mairie, rez de chaussée-, le lundi entre 14h et 16h sans rdv , hors vacances scolaires.

Une distribution d'aide alimentaire (sur dossier) se tient un lundi sur deux entre 15h et 16h à l'ancien local (accès côté parking Rosaire).

Notre téléphone : 07 82 28 08 27

Nos projets pour 2015 : l'ouverture d'une boutique de don/troc, ouverte à tous (nous faisons appel à l'entraide pour mettre à disposition des vêtements, des livres, du petit matériel), des ateliers cuisine, des visites à domicile chez les personnes isolées. et bien plus encore, en nous appuyant sur le tissu social, associatif pour créer des actions de médiation, de prévention, de rencontre entre les générations.

Le CCAS est à votre écoute pour que l'élan de solidarité circule entre tous.

L'équipe du CCAS.



PETANQUE

L'association vous souhaite une bonne et heureuse année

Pour une année de reprise, l'année 2014 a été très satisfaisante.

L'association compte 46 licenciés, nous avons participé à 2 éliminatoires du secteur, avons organisé les 4 concours (repas dans chaque village : St Félix de Lodez, Jonquières, St Saturnin de Lucian et Montpeyrroux.)

Cette année, nous répartirons sur la même idée, plus à voir ; 2 concours basés sur des rencontres inter-club.

Nous comptons sur vous; pour vos idées ou propositions diverses, par votre participation à la vie associative en tant que membre actif et par vos dons pour que vive l'association.

Nous tenons à remercier, particulièrement, les membres actifs et bienfaiteurs de leur soutien pour l'année écoulée.

Une pensée, pour notre ami et trésorier Christophe RONZY qui nous a quitté en 2014.

Pour tous renseignements veuillez contacter : PEREZ Antoine : 04.67.96.67.40

BATTAGLIA Pietro : 04.67.88.61.98



football club **MONTPEYROUX**

VETERANS

Les personnes intéressées par la pratique du foot, dans l'esprit « loisirs »,

Sont les bienvenues tous les vendredis au stade municipal à partir de 19h.

A savoir, qu'il n'y a pas de championnat seulement des entraînements ludiques dans un esprit convivial.

Pour tous renseignements veuillez contacter : ESCAUT Laurent : 06.83.06.22.24

HOBTE Patrice : 06.42.80.35.78.

Le Foyer Rural de Montpeyrroux

vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015:

Espace Public Numérique

Bureau du Foyer Rural de Montpeyrroux
Rue des Mazes, derrière la Salle Polyvalente
(sous la bibliothèque).

Cours d'initiation ou de perfectionnement:

Internet ; boîte mails ; démarches administratives
en ligne ; traitement de texte ou d'image ; tableur ;
réseaux sociaux ; connaître le clavier ; ...

Module de 6 heures :

Adhésion (13 euros) Saison 2014-2015

(sauf si déjà adhérent).

20 euros les 6 heures en rdv de 1/2h ou 1h sur RDV.

Lieu Accès Multimédia

Pour bénéficiaires RSA, orienté par le Conseil Général
ou Pôle Emploi. 20h de formation à définir selon les
besoins répartis sur 6 mois. Initiation, formation, aide.

Carnaval 2015 - Samedi 11 Avril au Couvent

Le Foyer Rural, l'Association Mieux Etre et le périscolaire, collaborent sur un projet de réalisation de costumes sur le thème « Princesses et Princes ». L'atelier aura lieu au sein de l'école une fois par semaine. Nous recherchons tissus, dentelles, accessoires, que vous pouvez déposer soit à l'école auprès d'une animatrice de l'équipe du périscolaire, soit à l'atelier de couture du mercredi soir (18h30-20h30) à la salle du Rosaire, soit au Bureau du Foyer Rural derrière la Salle Polyvalente durant les horaires d'ouverture du lundi au jeudi de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h30 à 15h30. Si vous désirez vous proposer comme bénévole pour l'encadrement du Carnaval veuillez- vous faire connaître auprès du Foyer Rural.

LE TÉLÉTHON 2014

FOYER RURAL : AGRÉMENT 034 E 007

Le Téléthon : une mobilisation exceptionnelle pour vaincre la maladie, un Elan de solidarité unique avec ses 5 millions de participants, le Téléthon donne à l'AFM-Téléthon les moyens de mener le combat contre la maladie. Innovation, efficacité thérapeutique et intérêt général : trois principes guident la stratégie de l'AFM-Téléthon pour guérir. Merci à l'Association l'Atelier du Lundi pour son action « Braderie-puces » organisée le 28 septembre 2014 dans la cour du couvent de 9h à 18h. Merci à l'Association Nature Sport Evénement 4x4 pour la démonstration de 4x4 toute la journée (circuit) et repas du midi du 19 octobre 2014 sur le terrain du couvent. 807€ voilà le résultat de la collecte reversé à l'AFM-TELETHON.

Merci à l'Association Nature Sport Evénement 4x4, à l'Association l'Atelier du lundi et à la
Municipalité pour leur participation et leur soutien.

Balade

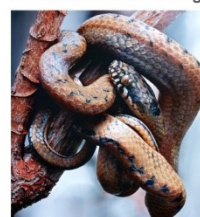
Découverte de la Faune et
la Flore Méditerranéenne

Les vignes, un milieu naturel



**Dimanche 25
Janvier 2015**
14h devant
"Castelbarry"

Philippe Martin Ecologue, animateur-technicien
de l'environnement, illustrateur et photographe naturaliste du
Midi de la France vous guidera dans l'expérience...



Tout public.
Durée: 2 à 3 heures.
Prévoyez de l'eau et
des chaussures adéquates.

Tarif:
Adulte: adhésion
(sauf si déjà membre)
+ 2 euros.
Enfant: gratuit.

Inscriptions au Bureau tous les jours 14h-17h

Salle Polyvalente, rue des Mazes
Tel: 04 67 44 00 03
Mail: Fr.montpeyrroux@wanadoo.fr
Site: www.FRmontpeyrroux.fr

Foyer Rural
Montpeyrroux



A partir du 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable du Drac-Rabieux, a changé de nom en devenant le **Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille** et en prenant les compétences de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le 06 décembre une **réunion publique** qui s'est déroulée à la salle du Couvent a rassemblé plus de 80 personnes. Le maire de Montpeyroux, le Président Mr RANDON et le Vice-Président Mr VIDAL du SIE du Pic Baudille ont rappelé l'historique, expliqué le fonctionnement, les enjeux du syndicat et le coût des services de l'eau. Ils ont ensuite répondu aux inquiétudes et aux questions du public.

INFORMATION

Tous les abonnés qui ont reçu au mois de décembre, du Trésor Public, la dernière facture d'eau de la mairie de Montpeyroux ont dû avoir dans leur boîte aux lettres, un courrier du Président du SIE du Pic Baudille avec une plaquette d'information, les nouveaux règlements, et un contrat d'abonnement à remplir. Si ce n'est pas le cas, des exemplaires des documents sont disponibles en mairie ou au bureau du syndicat.

CONTACT

Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille

ZA La Garrigue, 2 rue des chênes verts

34725 Saint André de Sangonis

Courriel : contact@eauxpicbaudille.fr

Tél./Fax : **04 67 57 58 55**

Important : ce numéro de téléphone reste valide même en dehors des heures d'ouverture, mais dans ce cas, à utiliser **uniquement en cas d'urgence**.

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8H30 à 17H

A VOS POUBELLES

Chaque foyer est responsable de ses poubelles.

Il est important de les rentrer après le passage de service d'ordures ménagères.

En cas de vol ou de destruction, vous serez tenus pour responsable et à ce titre, vous devrez vous acquitter de son remplacement.

Pour des raisons d'hygiène, pensez à nettoyer régulièrement vos poubelles.

Rappel pour information :

la poubelle grise ne doit pas contenir :

- des matières fermentescibles,
- de bouteilles cartonnées
- de matières recyclables

MERCI A TOUS

Mairie – Commission Environnement

JOURNEE ECO-CITOYENNE «NETTOYONS LA NATURE»

Le samedi 22 novembre, malgré un temps très humide, une vingtaine de personnes dont des représentants d'associations a répondu présent à l'invitation de la commission environnement pour un nettoyage des abords du village.

Le ramassage des déchets s'est localisé d'abord sur le chemin qui part de l'ex-usine «La Vitale» jusqu'aux Saumailles au croisement avec le chemin de St Etienne. Le camion benne de la mairie et 3 remorques ont été remplis et amenés à la déchèterie pour décharger en triant dans les différentes bennes.



1 Un des nombreux dépôts sauvages

Ensuite les efforts se sont portés sur le bord du chemin qui domine le ruisseau du Lagamas entre le pont de Fouque et la route D141e2 des Bains vers St André. Là, en de nombreux endroits des déchets en grandes quantités ont été déversés : des pièces mécaniques graisseuses aux restes de viande en passant par des meubles, gazinières, planches, placo, etc.



Un deuxième voyage aussi important que le premier a été ramassé, mais il en reste encore beaucoup.

En fouillant les déchets d'un des gros déversements qui semble récent, on a pu identifier une personne et cela a permis à la mairie de déposer plainte.

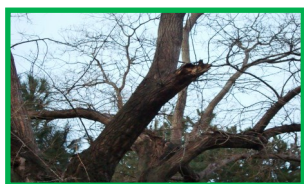
2 Une partie du "butin" en route vers la déchèterie

La matinée s'est achevée sous une pluie fine et le temps du repas en commun a été annulé mais ce n'est que partie remise en attendant les beaux jours pour une nouvelle journée éco citoyenne.



3 Une partie des ramasseurs volontaires

Respectez et faites respecter la NATURE »



FIN D'UN ARBRE A L'ARRÊT BUS DE LA CAVE COOPERATIVE

Pour la sécurité du public nous avons dû malheureusement abattre cet arbre malade qui menaçait de tomber un jour ou l'autre

CONSEIL DES SAGES DE MONTPEYROUX

C'est en mairie que notre maire, assisté d'une belle représentation du conseil municipal, a réuni le conseil des sages de Montpeyrroux (cf ; Echo de novembre 2014).

Cette réunion du 06 janvier 2015 à 18h00, a permis aux «sages» de se rencontrer pour la première fois, pour mieux se connaître mais aussi prendre connaissance de la feuille de route fixée par notre maire et son conseil municipal. M. Claude Carceller a ouvert la séance en présentant les projets et les domaines dans lesquels le nouveau conseil pourrait s'investir. Rappelons que le conseil des sages est une forme de démocratie participative locale, sans pouvoir de décision mais qui, par l'expérience de ses membres, peut aider à améliorer la vie de la commune en faisant des propositions, comme une sorte aussi de relais entre les habitants du village et le conseil municipal avec un avis indépendant, objectif et productif. Après la présentation des projets et des possibles domaines d'activités du conseil, un rappel sur l'historique de la création de tels conseils en France a été fait. Enfin la lecture de la Charte dite de Blois qui fixe l'esprit et la mission du conseil posait définitivement la mission générale des membres du conseil. Ces membres qui ont tous accepté la mission sont des bénévoles, non rémunérés, désignés ou candidats mais tous volontaires. Ils pourront dès fin janvier servir de relais pour les projets de la commune mais aussi dans les domaines de l'environnement, la sécurité, le social, l'aménagement (entre autres) en toute indépendance.

La réunion s'est terminée par un apéritif, moment privilégié et convivial pour échanger les points de vue entre les membres de ce nouveau conseil et les élus présents. Ce pot a aussi été l'occasion de nous présenter notre nouvelle secrétaire générale de mairie, Madame Brigitte Leydet.

N'hésitez donc pas à vous rapprocher d'un ou d'une «sage» pour formuler vos doléances ou propositions en insistant sur le fait que ne seront pas pris en considération les intérêts individuels ou privés mais seulement ce qui touche à la collectivité dans l'objectif du « mieux vivre ensemble ».

Les 10 membres du conseil des sages sont :

Brigitte Cros, Marie-Claude Rayssiguier, Nicole Farrugia, Patrick Foucher, Roger Garrigos, Guy Lunal, Guy Plagniol, Christian Boussinesq, Oliver Collins, Charles-Henri Marquez. (La parité H/F a réellement été tentée).



L'an deux mille quatorze et le 13 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué le 05/11/2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Philippe VIDAL, Catherine GIL, Gilles CREPEL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Fabrice VANQUATEM, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE,

Etaient excusés : Béatrice WILLOQUAUX , (arrivée à 19h20)

Marie-Claire FRYDER (arrivée à 19h30)

Françoise VON LUSCHKA, Josiane LIGONNIERE

Ont donné procuration : Françoise VON LUSCHKA à Claude CARCELLER,

Josiane LIGONNIERE à Fabrice VANQUATEM

Secrétaire de séance : Cathy GIL

Le procès verbal de la séance du 10 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité

Décision modificative n° 1/2014 – BUDGET ANNEXE Eau Assainissement

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE les virements de crédits suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : Art 6071 : 650 (Acq de compteurs)

Art 701249 : 550 (Red. pollution)

Art 658 : 3 500 (Achat d'eau)

Recettes : Art 7011 : 4 700 (Vente d'eau)

Décision modificative n° 1/2014 – Budget Général

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE les crédits et les virements de crédits suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : Art 6416 : 100 383 (Emplois d'insertion)
Art 023 : -54 000 (Virement à la section d'investissement)
Art 66111 : 1 000 (Intérêts réglés à l'échéance)
Recettes : Art 6419 : 16 000 (Remb sur rémunération du personnel)
Art 752 : 9 755 (Revenus des immeubles)
Art 7718 : 21 628 (Autres produits except de gestion)

Section d'investissement :

Dépenses : Art 2184 : 100 000 (Mobilier)
Art 2313 : - 154 000 (Immob en cours)
Recettes : Art 021 : - 54 000 (Virement de la section de fon)
oooooooo

Décision modificative n° 2/2014 – BUDGET ANNEXE Eau Assainissement

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE les virements de crédits suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : Art 6063 : 480 (Fourn d'entretien)
Art 671 : - 480 (Charges exceptionnelles)
oooooooo

Décision modificative n° 2/2014- Budget général

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, qui précise notamment le fonctionnement du CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE les crédits suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : Art 657362 : 1 300 (Subvention CCAS)
Recettes : Art 7067 : 1 300 (Red services péri-scol)

oooooooo

Modification statutaire SIEP Drac-Rabieux – Changement de nom

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 2 septembre 2014, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Drac-Rabieux a souhaité changer de nom et a retenu comme nouveau nom : « *Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille* ».à compter du 1er janvier 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

SE PRONONCE favorablement sur le changement de nom du SIEP Drac-

Rabieux, pour l'intitulé : « *Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille* ».

oooooooo

Tarification du service de l'eau - 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 30 septembre 2014 le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable(SIEP) de Drac-Rabieux a délibéré sur les tarifs du service de l'eau qu'il allait mettre en place.

Ces tarifs sont : Abonnement eau potable : 48 € HT

Tarif m3 eau potable : 1,05 € HT

Abonnement assainissement : 30 € HT

Tarif m3 assainissement : 0,80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

SE PRONONCE favorablement sur les tarifs proposés.

Arrivée de Béatrice WILLOQUAUX , (19h20) et Marie-Claire FRYDER (19h30)

SIAEP du Puits de Rabieux et SIAEP du Puits du Drac

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

C'est le cas pour le RQSP de l'eau potable du SIAEP du Puits de Rabieux, et du SIAEP du Puit du Drac

Le Maire dépose les rapports sur la table du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'eau potable du SIAEP du Puits de Rabieux, pour 2013.

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'eau po-

Acquisition partielle de la parcelle cadastrée B 138

Monsieur le Maire expose que vu l'augmentation de la fréquentation des touristes sur le site du Barry, amenant une certaine gêne au niveau de la circulation, il est apparu nécessaire d'améliorer le stationnement dans le quartier du Barry, en le rendant plus facile, lors des manifestations culturelles, aux nombreux véhicules légers ainsi qu'aux bus. De fait, la nécessité d'acquérir un terrain plus proche de l'église, pour la réalisation d'un parking, est avérée. Une partie d'une parcelle privée cadastrée section B n° 138 est présentée.

Le service des domaines a été consulté.

(Monsieur Bernard JEREZ déclare ne pas participer au vote).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE et **APPROUVE** l'intérêt et le bien-fondé de cette opération,

DECIDE de réaliser des parkings au lieu-dit « le goutal » quartier du Barry,

ACCEPTE la proposition des propriétaires de la parcelle cadastrée B n° 138, soit un prix de 30 000 € pour une superficie de 6 000 m²,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches utiles à cette acquisition, et notamment signer l'acte notarié à intervenir,

Vœu relatif à la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » pendant la guerre de 14-18

Tout au long de la guerre de 1914-1918, des combattants français ont été injustement condamnés « pour l'exemple » et exécutés, souvent après des simulacres de justice, à l'instar de Marius MILHAUD, originaire de Bessan. Si son nom figure sur le monument aux morts de cette commune, il n'a, comme l'immense majorité de ces martyrs, jamais été réhabilité officiellement.

On estime en effet à 675 le nombre de Poilus condamnés et fusillés pour l'exemple et qui demeurent dans l'oubli, victimes expiatoires d'actes d'insoumission ou prétendus tels, commis lors d'un conflit sanglant qui a fauché 1 450 000 combattants français. Seule une quarantaine d'entre eux a été réhabilitée, essentiellement dans les années 20 et 30.

Considérant que, sans chercher à réécrire l'histoire ou à l'instrumentaliser, peut désormais venir, après le temps des tabous et des polémiques, le temps d'une mémoire apaisée.

Le conseil municipal de la commune de Montpeyroux invite solennellement la République française à reconnaître les soldats condamnés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre, à part entière, de façon à permettre que leurs noms puissent être légitimement inscrits sur les monuments aux morts des communes de France, à la demande de leurs familles ou des associations et collectivités concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte ce vœu.

***Demande exceptionnelle de subvention pour faire face à des dépenses imprévues,
le C.C.A.S sollicite une subvention de 1300 euros***

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE les crédits suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : Art 60623 : 1300 € (Alimentation)

Recettes : Art 74741 : 1 300 € (Participation des communes)

Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017

Ouï l'exposé du Maire, qui rappelle la réorganisation des rythmes scolaires, mais aussi le besoin et le souhait de la commune de Montpeyroux de mettre en place des activités, tant pour les enfants que pour les adolescents du village. Il précise pour cela la possibilité d'un conventionnement avec la CAF, qui pourrait notamment participer financièrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de contracter avec la CAF, afin de mettre en place, en partenariat,
un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014/2017.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de personnels et de réorganisation des services tant administratif que technique,

Il propose de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer l'emploi suivant, à compter de ce jour : 1 attaché principal

PRECISE que le tableau des emplois sera mis à jour, par suppression des emplois e
surnombre, après la nomination de l'agent.

La séance est levée à 21h15.

PROCES VERBAL
Séance ordinaire du 23 décembre

Commune de MONTPEYROUX
HERAULT

L'an deux mille quatorze et le vingt-trois décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

présents : Béatrice WILLOQUAUX, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON,
Françoise VON LUSCHKA, Philippe VIDAL, Catherine GIL, Gilles CREPEL,
Christophe BOYER, Marie-Claire, FRYDER, Norbert ALAIMO, Josiane
LIGONNIERE, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE.

excusés : Fabrice VANQUATEM

a donné procuration : Fabrice VANQUATEM à Josiane LIGONNIERE,

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Date de la convocation : 18/12/2014

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY.

Ordre du jour

Participation de l'employeur à la protection sociale du personnel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007, le décret du 8 novembre 2011 fixant les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent accorder à leurs agents des participations à la protection sociale complémentaire, et la circulaire du ministère de la réforme de l'état et de la décentralisation de mai 2012.

Cette participation peut porter sur la complémentaire santé ou sur la partie prévoyance, par prise en charge auprès de l'assureur ou par versement direct à l'agent, selon un montant forfaitaire, uniforme, proratisé, ou selon des critères particuliers, enfin, seuls les actifs, titulaires ou non, peuvent en bénéficier. L'organisme d'assurance doit être labellisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de participer à la protection sociale du personnel titulaire ou non titulaire ayant un contrat de plus de six mois, pour la partie complémentaire santé et la partie prévoyance,

FIXE un montant forfaitaire à : 40 € pour la part complémentaire,

15 € pour la part prévoyance,

DIT que la participation sera versée directement aux agents, sur présentation d'une attestation par une mutuelle labellisée le cas échéant,

PRECISE que le montant versé ne pourra en aucun cas être supérieur à la part réellement à la charge de l'agent,

PRECISE que l'enveloppe budgétaire correspondante sera prévue au budget 2015,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

DETR 2015 – Demande de subvention – Parking du Barry

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation actuelle du stationnement au quartier du Barry. En effet, depuis la restauration de l'église et les aménagements successifs de ce quartier, de nombreuses manifestations, culturelles ou autres, y sont organisées, et attirent de plus en plus de visiteurs. Le stationnement des véhicules, et notamment les jours de mauvais temps, devient problématique, et plus particulièrement pour les autocars de tourisme, qui ne disposent même pas d'une aire de retournement.

Il propose l'aménagement d'un parking

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser un parking au quartier du Barry,

RETIENT le projet présenté pour un montant HT de 100 000 € décomposé en 30 000 € d'acquisition de terrain et 70 000 € de travaux d'aménagement,

ACCEPTE le plan de financement HT suivant :

Dépenses :	100 000 €
Recettes : subvention DETR : 20% :	20 000 €
Subvention Conseil Général :	30 000 €
Subvention Région :	20 000 €
Fonds propres :	30 000 €

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la DETR 2015,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

oooooooo

DETR 2014 – Demande de subvention – Réfection voirie suite aux intempéries du 17/09/2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les intempéries du 17 septembre dernier, qui ont causé de gros dégâts à plusieurs portions de voies communales. Les dégâts ont été estimés à 40 250 € HT et une demande d'aide a été déposée en urgence auprès de la Préfecture. Ce dossier s'inscrit dans le cadre des crédits restants au titre de la DETR 2014. Il convient aujourd'hui de compléter cette demande par une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du montant des travaux de réfection de la voirie endommagée par les intempéries du 17/09/2014, à savoir 40 250 € HT

ACCEPTE le plan de financement HT suivant :

Dépenses :	40 250 €
Recettes : Subv DETR 2014 : 20% :	8 050 €
Fonds propres :	32 200 €

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la DETR 2014,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Contrats aidés – Besoins ponctuels

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de pourvoir au remplacement du personnel, titulaires ou contractuels, absents en raison de congés annuels, arrêts maladie, formation, ou en cas de besoin ponctuel de renfort, saisonnier ou non, et ce quelquefois dans des conditions d'urgence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins une voix contre

AUTORISE le maire à recruter des agents non titulaires de droit public, en tant que de besoin, pour la satisfaction d'un besoin temporaire, ou sur un emploi permanent, notamment lors des congés de maladie ; dans les limites des motifs de recrutement prévus par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, en son art 3, et pour la durée du mandat actuel.

oooooooo

Transfert des emprunts au Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au transfert des compétences *distribution d'eau potable et assainissement collectif* au Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille (SIEPB) il convient de transférer les biens, contrats, matériels, etc... relatifs aux services concernés.

La décision de ce jour porte sur le transfert des emprunts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

TRANSFERE au SIEPB, qui accepte, les emprunts suivants :

Contrat n° MON237323EUR/0246859

Dexia Crédit Local / décembre 2005

Réseau AEP et EU Rue de la Dysse

Capital initial 200 000 € / CRD 143 155.70 €

Contrat n° MON246209EUR/0258312

Dexia Crédit Local / février 2007

Station d'épuration

Capital initial : 200 000 € / CRD 150 015.96 €

Contrat n° MON500804EUR

La Banque Postale / août 2014

Réseaux AEP et EU Rue du Plô

Capital initial : 107 000 €

Participation au Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au transfert des compétences *distribution d'eau potable et assainissement collectif* au Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille (SIEPB), ce dernier a délibéré sur une contribution des communes d'un montant de 100 € par abonné, afin de couvrir le manque de trésorerie pour la première année de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la participation au SIEPB, par la commune, à hauteur de 100 € par abonné,
DIT que la dépense sera prévue au budget général 2015.

oooooooo

Agence Postale Communale (APC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec les représentants de la Poste, lesquels rappellent la diminution du niveau d'activité du bureau de poste, ainsi que le système de gestion partenariale développé par la Poste afin de garantir une proximité des services publics sur le territoire.

Ce partenariat se matérialiserait par une convention précisant les modalités de mise en œuvre, et les droits et obligations des parties, pour la transformation du bureau de Poste actuel en Agence Postale Communale.

Il présente ensuite les conditions en détails, et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention,

ACCEPTE le principe de la mise en place d'un partenariat avec la Poste,
PRECISE que la date effective ne sera qu'en fin de premier semestre 2015,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

La séance est levée à 21h30

BONNE ANNEE ; BONNE SANTE ; MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR

A peine avons nous eu le temps de nous retourner que le premier matin de janvier pointe le bout de son nez et que fusent dans le village les échanges de vœux que l'on se crie, le cœur réjouit d'un bout d'une rue à l'autre. Ce débordement soudain d'amitié, voire d'affection d'où vient il ? Quelle est cette coutume que l'on perpétue d'année en année en se souhaitant mille choses meilleures les unes que les autres ? Pourquoi ce jour là et pas un autre ?

On sait que depuis l'Antiquité, une année qui débute a toujours été prétexte à des fêtes et des agapes, à des retrouvailles, à laisser de côté pour un temps les soucis et les querelles et ce dans tous les pays du monde.

Si l'on en croit l'Histoire, les Romains fêtaient STRENA, déesse de la santé le jour correspondant au premier jour de leur année. D'autres pays, d'autres peuples avaient eux aussi la fête de l'an nouveau, mais les dates n'étaient pas les mêmes selon que l'on se trouve en Amérique, en Afrique ou en Inde.

En France, le roi Charles IX décida en 1564 de faire du 1er janvier le premier jour officiel de l'année, damant le pape au Pape Grégoire XIII qui en 1582 proclama, avec son calendrier grégorien que le 1er janvier serait également le premier jour de l'année calendaire. Cette date fut adoptée très rapidement par le monde entier et perdure aujourd'hui.

Mais les cartes de vœux me direz vous ? C'est en Extrême-Orient que l'on trouve l'origine de la carte de vœux qui n'était au début qu'une simple carte de visite, écrite sur du papier de riz et destinée à se présenter auprès de quelqu'un et plus la carte était grande et plus la personne était illustre !

Il faudra attendre 1843, grâce à l'apparition du premier timbre poste émis en Angleterre pour qu'une carte illustrée par John Calcot-Hosley, coloriée à la main soit envoyée en 1000 exemplaires sous forme de carte de vœux.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces petits bijoux ornés d'enfants, de fleurs, d'oiseaux, racontant un poème, ou simplement disant "je pense à vous" ? Au moins une fois par an, on rompait la solitude, l'isolement, on renouait des liens parfois distendus par des kilomètres de séparation. Aujourd'hui, s.m.s, E-mail et autres courriers électroniques gratuits et rapides ont effacé le charme des cartes de vœux et dans nos boîtes aux lettres il n'y a pratiquement plus que des publicités ineptes et des factures dont on se passerait bien ! Adieu beaux timbres recherchés par les collectionneurs, adieu jolies cartes belles comme des mignardises. Et si les vœux demeurent, j'ai la nostalgie de ces cartons illustrés désuets, de ces écritures fines et élégantes et de cet art de dire "Je pense à vous". Pourtant, au-delà des regrets, il reste ces vœux, ceux que l'on souhaite avec le cœur, sincèrement, amicalement, affectueusement à nos proches et moins proches. C'est le moment où l'on se dit qu'on a envie de paix, de partage, de communication. C'est l'instant où l'on rompt la solitude, l'isolement, l'indifférence. Alors fusent les "Bonne année, bonne santé, beaucoup de bonheur". Et même si cet instant semble éphémère, il est le début de quelque chose de plus solide, de plus persistant, de plus précieux. Alors oui, "Bonne Année" et répétons le et partageons cette bonne année pendant les 364 jours qui viennent.

Signé : **MOANGI**